

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2012-2-8-1

**Service consulté**

**SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES  
DE BRUNSTATT ET DE MULHOUSE BEL AIR**

Résumé : La Commission Permanente est compétente pour la définition des secteurs de recrutement des collèges. Le rapport propose le rattachement de l'école du Haut-Poirier de MULHOUSE au collège Bel Air, à partir de la rentrée de septembre 2013.

Par délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, le Conseil Général a renouvelé la délégation, à la Commission Permanente, pour la définition des secteurs de recrutement des collèges.

**I. La répartition des compétences, entre l'Etat et le Département**

1) La compétence du Département (article L. 213-1 du code de l'éducation)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, le Département était compétent pour fixer, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a ajouté la définition du secteur de recrutement (compétence précédemment exercée par l'Etat), en précisant qu'il convient de tenir compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

La loi précise également que cette compétence est distincte de l'affectation individuelle des élèves, qui continue de relever des autorités de l'Etat.

2) La compétence de l'Etat (article D. 211-11 du code de l'éducation)

L'Inspecteur d'Académie détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.

Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans le secteur d'un collège, des élèves ne résidant pas dans ce secteur peuvent y être inscrits avec l'autorisation de l'Inspecteur d'Académie.

Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par l'Inspecteur d'Académie conformément aux procédures d'affectation en vigueur.

La circulaire ministérielle n° 2008-042 du 4 avril 2008 fixe les critères de priorité suivants, visant à assouplir la "carte scolaire" tout en renforçant l'égalité des chances :

- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- les élèves boursiers au mérite et boursiers sur critères sociaux ;
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;
- les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.

Les élèves handicapés bénéficient dans tous les cas d'une priorité absolue. Les élèves de la filière bilingue sont scolarisés dans l'établissement bilingue désigné par l'Inspecteur d'Académie.

## **II. Les secteurs actuels**

Depuis le transfert de compétence, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Département a modifié la "carte scolaire" une seule fois, à l'occasion de la mise en service des nouveaux collèges de BUHL et de BURNHAUPT-LE-HAUT, à la rentrée de septembre 2009 (délibérations n° 2008-9-8-2 du 5 septembre 2008 et n° CP 2009-4-8-6 du 20 mars 2009).

La composition actuelle des 57 secteurs du Haut-Rhin est détaillée dans le document annexé au présent rapport.

## **III. La modification proposée**

La mise en service du nouveau collège Bel Air, à MULHOUSE, prévue pour la rentrée de septembre 2013, constitue l'occasion d'une modification de son secteur de recrutement, en lui rattachant l'école du Haut-Poirier, actuellement rattachée au collège de BRUNSTATT.

### **1) Les données relatives au collège de BRUNSTATT.**

Depuis son ouverture, en 2000, le collège de BRUNSTATT est en surcharge. Sa capacité théorique est fixée à 600 élèves. Il a accueilli jusqu'à 757 élèves, en 2002-2003. En 2011-2012, il accueille encore 620 élèves, mais l'établissement pourrait connaître une charge importante à l'avenir, si la fuite vers l'enseignement privé ne se maintient pas au niveau actuel (961 élèves CP-CM1 étaient présents dans les écoles élémentaires publiques du secteur, en 2010-2011).

Son secteur de recrutement est actuellement le suivant :

- commune de BRUNSTATT
- commune de BRUEBACH
- commune de DIDENHEIM
- commune de FLAXLANDEN
- commune de ZILLISHEIM
- école Kléber de MULHOUSE
- école du Haut-Poirier de MULHOUSE

2) Les données relatives au collège Bel Air de MULHOUSE.

Le nouveau collège Bel Air aura une capacité théorique d'accueil de 600 élèves. Actuellement il en accueille 439, sans perspective d'augmentation significative dans les années à venir.

Son secteur est le suivant :

- école de Dornach
- école La Fontaine, en partie
- école Pergaud, en partie.

L'école du Haut-Poirier, actuellement rattachée au collège de BRUNSTATT mais située dans le quartier du collège Bel Air, accueille en 2011-2012 :

CP : 56 élèves  
CE1 : 59 élèves  
CE2 : 46 élèves  
CM1 : 45 élèves  
CM2 : 50 élèves  
Total : 256 élèves

Chaque niveau comporte donc un effectif moyen d'une cinquantaine d'élèves. Compte tenu de la perte d'effectif au niveau du collège (dérogations, choix de l'enseignement privé), le rattachement de l'école du Haut-Poirier au collège Bel Air augmenterait l'effectif de ce dernier d'environ 160 élèves (4 classes d'âge d'environ 40 élèves).

3) Mise en œuvre de la modification

La mise en œuvre de la modification proposée sera progressive : elle concernera, à partir de septembre 2013, les seuls élèves de sixième.

Par courrier du 3 mai 2011, l'Inspectrice d'Académie a donné un avis favorable à ce projet.

Les conseils d'administration des deux collèges concernés se sont également prononcés favorablement. Les deux communes, consultées, n'ont pas formulé d'objection.

Enfin, le Conseil Départemental de l'Education Nationale, lors de sa réunion du 6 décembre 2011, a approuvé la modification envisagée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## **Secteurs de recrutement des collèges en 2011-2012**

- Références :
- document IA 68 relatif aux secteurs de recrutement des collèges en 2005-2006, transmis par bordereau du 5 octobre 2005,
  - rapport et délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008,
  - rapport et délibération de la Commission Permanente du 20 mars 2009,
  - précisions relatives aux écoles élémentaires fournies par l'Inspection Académique, le 26 mars 2009.

**ALTKIRCH - Lucien HERR**

Altkirch :

- école Les Tuileries
- école Saint-Morand

Aspach

Berentzwiller

Carspach (choix entre le collège d'ALTKIRCH et celui de HIRSINGUE)

Emlingen

Franken

Hausgauen

Heidwiller

Hundsbach

Jettingen

Obermorschwiller

Schwoben

Tagsdorf

Wahlbach

Willer

Wittersdorf

Zaessingue

**BRUNSTATT – Pierre PFLIMLIN**

Bruebach

Brunstatt

Mulhouse :

- école Haut-Poirier
- école Kléber

Didenheim

Flaxlanden

Zillisheim

**BUHL**

Buhl

Guebwiller :

- école E. Storck
- école Freyhof

Lautenbach

Lautenbach-Zell

Linthal

Murbach

**BURNHAUPT-LE-HAUT**

Ammertzwiller

Aspach le Bas

Bellemagny

Bernwiller

Bréchaumont

Bretten

Burnhaupt-le-Bas

Burnhaupt-le-Haut

Diefmatten

Eteimbes

Falkwiller

Gildwiller

Guevenatten

Gewenheim

Hecken

Saint-Cosme

Schweighouse

Sternenberg

**CERNAY - René CASSIN**

Cernay :

- école Les Lilas
- école Les Tilleuls

Steinbach

Uffholtz

Wattwiller

**COLMAR - BERLIOZ**

Colmar :

- école Barrès
- école Jean Macé
- école Wickram

Houssen

Logelheim

Niederhergheim

Sainte-Croix-en-Plaine :

- école Les Bosquets

Sundhoffen

**COLMAR - Victor HUGO**

Colmar :

- école J.J. Rousseau
- école Saint-Nicolas
- école Serpentine

**COLMAR - MOLIERE**

Colmar :

- école Saint Exupéry I et II
- école Pfister
- école Anne Frank

**COLMAR - PFEFFEL**

Colmar :

- école A. Hirn
- école Pasteur
- école Waltz

**DANNEMARIE - Jean MONNET**

Altenach

Ballersdorf

Balschwiller

Buethwiller

Chavannes-sur-l'Etang

Dannemarie

Eglingen

Elbach

Gommersdorf

Hagenbach

Magny

Manspach

Montreux-Jeune

Montreux-Vieux

Retzwiller

Romagny

Traubach-le-Bas

Traubach-le-Haut

Valdieu-Lutran

Wolfersdorf

**ENSISHEIM - Victor SCHOELCHER**

Biltzheim

Ensisheim :

- école Rasser
- école Les Mines

Meyenheim

Munwiller

Niederentzen

Oberentzen

Oberhergheim

Pulversheim

Réguisheim

Ungersheim

**FERRETTE**

Bendorf

Bettlach

Biederthal

Bouxwiller

Courtavon

Durlinsdorf

Durmenach

Ferrette

Fislis

Kiffis

Koestlach

Levoncourt

Liebsdorf

Ligsdorf

Linsdorf

Lucelle

Lutter

Moernach

Oberlarg

Oltingue

Raedersdorf

Roppentzwiller

Sondersdorf

Vieux-Ferrette

Werentzhouse

Winkel

Wolschwiller

**FESSENHEIM – Félix ÉBOUÉ**

Balgau

Blodelsheim

Dessenheim

Fessenheim

Hirtzfelden

Nambsheim

Roggenhouse

Rustenhart

**FORTSCHWIHR**

Andolsheim  
Artzenheim (au collège de MARCKOLSHEIM dans le Bas-Rhin)  
Baltzenheim  
Bischwihr  
Durrenentzen  
Fortschwih  
Grussenheim  
Holtzwihr  
Horbouurg-Wihr :  
- école P. Fuchs  
- école Les Oliviers  
Jebsheim  
Muntzenheim  
Riedwihr  
Urschenheim  
Wickerschwih

**GUEBWILLER - Mathias GRUNEWALD**

Bergholtz  
Bergholtz-Zell  
Guebwiller :  
- école Schlumberger  
- école J. Bucher  
- école Rebzunft  
Issenheim  
Orschwih

**HABSHEIM - Henri ULRICH**

Dietwiller  
Eschentzwiler  
Habsheim :  
- école Centre  
- école N. Katz  
Zimmersheim

**HEGENHEIM – Les Trois Pays**

Attenschwiler  
Blotzheim  
Buschwiler  
Folgensbourg  
Hagenthal-le-Bas  
Hagenthal-le-Haut  
Hegenheim  
Hésingue  
Knoeringue  
Leymen  
Liebenswiler  
Michelbach-le-Bas  
Michelbach-le-Haut  
Neuwiler  
Ranspach-le-Bas  
Ranspach-le-Haut  
Wentzwiler

**HIRSINGUE - Jean-Paul de DADELSEN**

Bettendorf  
Carspach (choix entre le collège d'ALTKICH et celui de HIRSINGUE)  
Feldbach  
Grentzingen  
Heimersdorf  
Henflingen  
Hirsingue  
Hirtzbach  
Muespach  
Muespach-le-Haut  
Oberdorf  
Riespach  
Ruederbach  
Steinsoultz  
Waldighoffen

**ILLFURTH - L'ILL**

Froeningen  
Heidwiler  
Hochstatt  
Illfurth  
Luemschwiler  
Saint-Bernard  
Spechbach-le-Bas  
Spechbach-le-Haut  
Tagolsheim  
Walheim

**ILLZACH - Anne FRANK**

Illzach :  
- école Curie  
- école Jonquilles  
- école Victor Hugo  
Sausheim :  
- école Nord  
- école Centre  
- école Sud

**ILLZACH - Jules VERNE**

Illzach :  
- école Daudet  
- école Quatre Saisons  
- école Lamartine  
- école G. Sac

**INGERSHEIM - Lazare de SCHWENDI**

Colmar :  
- école Brant  
Ingersheim :  
- école Pasteur  
- école Centre  
Niedermorschwihr  
Turckheim  
Walbach  
Zimmerbach

**KAYSERSBERG - Albert SCHWEITZER**

Ammerschwihr  
Katzenenthal  
Kaysersberg  
Kientzeim  
Sigolsheim

**KINGERSHEIM - Emile ZOLA**

Kingersheim :  
- école du Centre  
- école Strueth  
à l'exception des élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

**LUTTERBACH - NONNENBRUCH**

Galtingue  
Heimsbrunn  
Lutterbach  
Morschwiller-le-Bas  
Reiningue

**MASEVAUX - Conrad Alexandre GERARD**

Bourbach-le-Haut  
Dolleren  
Kirchberg  
Lauw  
Masevaux  
Mortzwiller  
Niederbruck  
Oberbruck  
Rimbach/Masevaux  
Sentheim  
Sewen  
Sickert  
Soppe-le-Bas  
Soppe-le-Haut  
Wegscheid

**MULHOUSE - BEL-AIR**

Mulhouse :  
- école Dornach  
- école La Fontaine : secteur délimité par les rues de : Guebwiller, La Marne, Descartes, Président Roosevelt, Flammarion, Stoessel, Quai des Cigognes  
- école Pergaud : secteur délimité par la rue A. Camus, depuis la rue J. Verne, jusqu'au carrefour boulevard des Nations

**MULHOUSE - BOURTZWILLER**

Mulhouse :  
- école Stinzi  
- école Brossolette  
- école Victor Hugo

**MULHOUSE - Jean MACE**

Mulhouse :  
- école Matisse  
- école Pergaud, excepté le secteur affecté au collège BEL-AIR

**MULHOUSE – KENNEDY**

Mulhouse :

- école Cour de Lorraine
- école Célestin Freinet
- école Koechlin

**MULHOUSE – SAINT-EXUPERY**

Baldersheim

Mulhouse :

- école Drouot
- école Nordfeld
- école Sellier

**MULHOUSE – François VILLON**

Mulhouse :

- école La Fontaine, excepté secteur affecté au collège BEL-AIR
- école Thérèse
- école Jean Zay

**MULHOUSE – WOLF**

Mulhouse :

- école Furstenberger
- école Wagner
- école Wolf

**MUNSTER – Frédéric HARTMANN**

Breitenbach

Eschbach-au-Val

Griesbach-au-Val

Gunsbach

Hohrod

Luttenbach

Metzeral

Mittlach

Muhlbach

Munster

Sondernach

Soultzbach-les-Bains

Soultzeren

Stosswihr

Wasserbourg

Wihr-au-Val

**ORBEY- Georges MARTELOT**

Fréland

Labaroche

Lapoutroie

Le Bonhomme

Orbey

**OTTMARSHEIM – Théodore MONOD**

Bantzenheim

Chalampé

Hombourg

Munchouse

Niffer

Ottmarsheim

Petit-Landau

Rummersheim-le-Haut

**PFASTATT – Katia et Maurice KRAFFT**

Pfastatt :

- école du Centre
- école Fehlacker

**RIBEAUVILLE – LES MENETRIERS**

Aubure  
Beblenheim  
Bennwihr  
Bergheim  
Guémar  
Hunawihr  
Illhaeusern  
Mittelwihr  
Ostheim  
Ribeauvillé  
Riquewihr  
Rodern  
Rorschwihr  
Saint-Hippolyte  
Thannenkirch  
Zellenberg

**RIEDISHEIM – GAMBETTA**

Riedisheim :

- école Bartholdi
- école Lyautey

**RIXHEIM – Capitaine DREYFUS**

Rixheim :

- école Centre
- école Les Romains
- école Ile Napoléon
- école Entremont

**ROUFFACH – Jean MOULIN**

Guebenschwihr  
Gundolsheim  
Hattstatt  
Merxheim  
Osenbach  
Pfaffenheim  
Rouffach  
Soultzmatt  
Westhalten

**SAINT-AMARIN – Robert SCHUMAN**

Fellering  
Geishouse  
Goldbach-Altenbach  
Husseren-Wesserling  
Kruth  
Malmerspach  
Mitzach  
Mollau  
Moosch  
Oderen  
Ranspach  
Saint-Amarin  
Storckensohn  
Urbès  
Wildenstein

**SAINT-LOUIS – Georges FORLEN**

Saint-Louis :

- école Widemann
- école Galilée
- école Victor Hugo, secteur est

**SAINT-LOUIS – René SCHICKELE**

Saint-Louis :

- école Bourgfelden
- école Victor Hugo, secteur ouest

**SAINTE-MARIE-MINES - Jean-Georges REBER**

Lièpvre

Rombach le Franc

Sainte-Croix-aux-Mines

Sainte-Marie-aux-Mines :

- école André Aalbert
- école Echery

**SEPPOIS-LE-BAS – LA LARGUE**

Bisel

Friesen

Fulleren

Hindlingen

Largitzen

Mertzen

Mooslargue

Pfetterhouse

Saint-Ulrich

Seppois-le-Bas

Seppois-le-Haut

Strueth

Ueberstrass

**SIERENTZ – Françoise DOLTO**

Bartenheim :

- école Péguy

Brinckheim

Geispitzen

Helfrantzkirch

Kappelen

Koetzingue

Landser

Magstatt-le-Bas

Magstatt-le-Haut

Rantzwiller

Schlierbach

Sierentz

Steinbrunn-le-Bas

Steinbrunn-le-Haut

Stetten

Uffheim

Waltenheim

**SOULTZ – Robert BELTZ**

Berrwiller  
Bollwiller  
Feldkirch  
Hartmannswiller  
Jungholtz  
Raedersheim  
Rimbach  
Rimbach-Zell  
Soultz  
Wuenheim

**THANN – Rémy FAESCH**

Bitschwiller-les-Thann  
Thann :  
- école Bungert  
- école Steiby  
Willer-sur-Thur

**THANN – Charles WALCH**

Aspach-le-Haut  
Bourbach-le-Bas  
Leimbach  
Michelbach  
Rammersmatt  
Roderen  
Thann :  
- école Blosen  
Vieux-Thann :  
- école A. Frank  
- école Prévert

**VILLAGE-NEUF – Gérard de NERVAL**

Bartenheim :  
- école V. Hugo  
Huningue  
Kembs :  
- école J. Monnet  
- école L. de Vinci  
Rosenau  
Village-Neuf :  
- école Schweitzer  
- école Vauban

**VOLGELSHEIM – Robert SCHUMAN**

Algolsheim  
Appenwihr  
Biesheim  
Geiswasser  
Heiteren  
Hettenschlag  
Kunheim  
Neuf-Brisach  
Obersaasheim  
Vogelgrun  
Volgelsheim :  
- école Frères Grimm  
- école Ch. Perrault  
Weckolsheim  
Widensolen  
Wolfgantzen

**WINTZENHEIM – Jacques PREVERT**

Eguisheim  
Herrlisheim  
Husseren les Châteaux  
Obermorschwihr  
Voegtlinshoffen  
Wettolsheim  
Wintzenheim

**WITTELSHEIM – Jean MERMOZ**

Staffelfelden :  
- école J. Verne  
Wittelsheim :  
- école Centre

**WITTELSHEIM – Charles PEGUY**

Richwiller  
Staffelfelden :  
- école Rossalmend  
Wittelsheim :  
- école Graffenwald  
- école Rossalmend  
- école Amélie 1 et 2

**WITTENHEIM – Marcel PAGNOL**

Battenheim  
Ruelisheim  
Wittenheim :  
- école R. Bastian  
- école Sainte-Barbe  
- école Jules Renard  
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Nord limitée par la rue de la Forêt (numéros pairs) et la rue du Bourg (n° 1 au n° 11)

**WITTENHEIM - Irène JOLIOT-CURIE**

Kingersheim :

- école Village des Enfants
- élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

Wittenheim :

- école Fernand Anna
- école Louis Pasteur
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Sud limitée par la rue de la Forêt (numéros impairs) et la rue du Bourg à partir du n° 13 et numéros pairs

--- oOo ---

Remarque : dans tous les cas, c'est le domicile des parents qui détermine le collège de rattachement.